Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 7

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance extraordinaire du comité central et distribution des charges au sein de la direction

Lors de sa dernière séance, la Direction de l'ADIJ a pris connaissance des résultats du plébiscite du 23 juin et analysé la situation en découlant. Son analyse l'a conduite à estimer nécessaire une discussion générale au sein du comité central. En conséquence, la Direction de l'ADIJ a décidé de convoquer une séance extraordinaire du comité central pour le mercredi 28 août, avec comme ordre du jour : « Discussion sur l'avenir du Jura en considération de notre résolution du 11 juin et des résultats de la votation du 23 juin. »

D'autre part, la direction s'est constituée de la façon suivante et ceci en vertu de l'article 14 des nouveaux statuts : président central, M. Frédéric Savoye, Saint-Imier ; vice-président, M. Rémy Berdat, Moutier ; trésorier, M. Jean Jobé, Porrentruy ; assesseur, M. Marcel Houlmann, Prêles ; secrétaire général, M. François Lachat, Porrentruy.



Cliché ADIJ No 707

De gauche à droite : MM. Jobé, Lachat, Savoye, Berdat et Houlmann